

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

du 12/8/77

U) E C R E T N° 77/410 /UMNG.SG.DAAD.
AZ.4/3

portant intégration et nomination de
Monsieur BINIMBI MASSENGO Aaron dans
le Statut de l'Université Marien NGOUABI
en qualité d'Assistant

:-:-:-:-:-

Visé le 9/7/77
sous le n° 142
AG - DAF

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan

D.G.T.

- VU l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 ;
- VU l'Acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 ;
- VU la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membre du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
- VU le Décret 59/23/FP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 réglementant la prise d'eff du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière et reclassement ;
- VU l'arrêté 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

HK

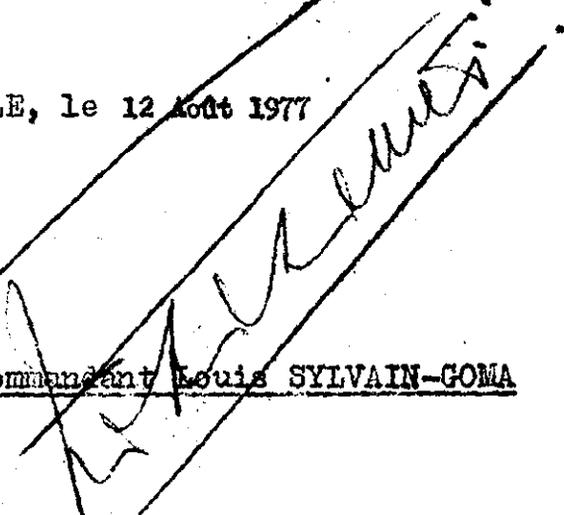
.../...

ARTICLE 1er.- En application des dispositions de l'Article 12 du Décret 75/489 Monsieur BINIMBI MASSENGO Aaron né le 7 février 1948 à Musana titulaire d'un Doctorat de spécialité 3ème cycle de Sciences Physiologiques (physiologie Animale) délivré par l'Université Claude-Bernard à Lyon I le 24 mars 1977 est intégré dans le statut de l'Université Marien NGOUABI et nommé Maître-Assistant stagiaire, indice 1100.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

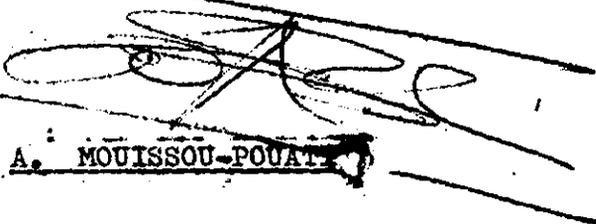
BRAZZAVILLE, le 12 août 1977

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouver-
nement, Ministre du Plan


Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

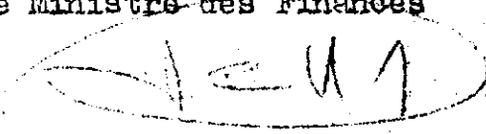
Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre de l'Educa-
tion Nationale.


A. MOUSSOU-POUAT


A. NDINGA

Le Ministre des Finances


Henri LOPES

AMPLIATIONS :

- PM.CAB..... 1
- SGCM 2
- NEN 2
- DGT. DCGPCE 2
- DAAF 1
- JORPC 2
- Rectorat 2
- DAAD 4
- AC-DAF 2
- Comptabilité ;... 1
- Intéressé 1 
- Chrono 3